

ZITOUNA TAKAFUL
Société Anonyme au capital de 15.000.000 dinars
RC N°:B01100102011- MF N°: 1183749/M/P/M/000

**CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DE LA SOCIETE ZITOUNA TAKAFUL S.A**

Immeuble ZITOUNA TAKAFUL, Avenue de la bourse, les jardins du lac, 1053 Tunis
RC N° B01100102011 / MF: 1183749 M/P/M/000 / CNSS: 311689-28

La société ZITOUNA TAKAFUL S.A porte à la connaissance de ses actionnaires que L'Assemblée Générale Ordinaire se tiendra **le mercredi 18 avril 2018 à 10 heures** au siège social de la société sis à l'Immeuble ZITOUNA TAKAFUL, Avenue de la Bourse, les jardins du lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice 2017
- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2017
- Lecture du rapport du Comité de Supervision Sharaïque sur l'exercice 2017
- Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2017
- Affectation du résultat de l'exercice 2017
- Quitus aux Administrateurs
- Renouvellement du mandat d'un Administrateur
- Mise à jour de la composition du Comité de Supervision Sharaïque
- Fixation des honoraires des membres du Comité de Supervision Sharaïque pour l'exercice 2018
- Fixation des montants des jetons de présences des Administrateurs pour l'exercice 2018
- Fixation des montants des indemnités de présence des membres des Comités émanant du Conseil d'Administration pour l'exercice 2018
- Information de l'Assemblée Générale Ordinaire des fonctions de responsabilités occupées, dans d'autres sociétés, par les membres du Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciales
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

Tous les documents destinés à l'Assemblée Générale Ordinaire sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

**PROJET DE RESOLUTIONS DE LA DIXIEME ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DU 18 AVRIL 2018**

PREMIERE RESOLUTION : Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice 2017, approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2017 et quitus aux Administrateurs.

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des commissaires aux comptes sur l'exercice 2017, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2017 tels qu'ils lui ont été présentés.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne en conséquence, quitus entier et définitif aux Administrateurs pour leur gestion de l'exercice clos au 31/12/2017.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée....

DEUXIEME RESOLUTION : Approbation des opérations prévues au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve, sans réserve, toutes les opérations qui y sont citées.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION : Lecture et approbation du rapport du Comité de Supervision Sharaique

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Comité de Supervision Sharaique relatif à l'exercice 2017, approuve dans toutes ses dispositions ledit rapport.

Mise aux voix, cette résolution est

QUATRIEME RESOLUTION : Affectation du résultat de l'exercice 2017

Conformément à la proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice 2017 de dinars, comme suit :

Mise aux voix, cette résolution est adoptée

CINQUIEME RESOLUTION : Renouveaulement du mandat d'un Administrateur

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le mandat de arrive à échéance lors de la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de pour une durée de trois ans, expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2020.

En conséquence, la composition du Conseil d'Administration sera comme suit :.....
.....
.....

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION : Mise à jour de la composition du Comité de Supervision Sharaique.

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que les mandats des deux membres du Comité de Supervision Sharaique arrivent à échéance lors de la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la nomination de :
- Monsieur, membre du Comité de Supervision Sharaique
- Monsieur, membre du Comité de Supervision Sharaique

Et ce, pour une période de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2020.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION : Fixation des honoraires des membres du Comité de Supervision Sharaique pour l'exercice 2018.

L'Assemblée Générale Ordinaire arrête le montant brut de la rémunération du Comité de Supervision Sharaique, au titre de l'exercice 2018, à dinars.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION : Fixation des jetons de présences des Administrateurs pour l'exercice 2018

L'Assemblée Générale Ordinaire arrête le montant brut des jetons de présence de l'exercice 2018 à dinars et décide de le répartir comme suit :

- Président du Conseil d'Administration : dinars par réunion avec un plafond de dinars.
- Administrateur : dinars par réunion avec un plafond de dinars.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION : Fixation des indemnités de présence des membres des Comités émanant du Conseil d'Administration pour l'exercice 2018.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant brut des indemnités de présence des membres des Comités émanant du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2018, à dinars et décide de le répartir comme suit :

- Président du Comité : dinars par réunion avec un plafond de dinars.
- Membre du Comité : dinars par réunion avec un plafond de Dinars.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

DIXIEME RESOLUTION : Information de l'Assemblée Générale Ordinaire, des fonctions de responsabilités occupées dans d'autres sociétés par les membres du Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions de responsabilités occupées par le Président et les membres du Conseil d'Administration, dans d'autres sociétés en tant que gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, membre de Directoire ou de Conseil de Surveillance et ce en application des dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciales.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

ONZIEME RESOLUTION : Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous les pouvoirs au représentant légal de la société ou à toute personne mandatée par lui, sous sa responsabilité, pour effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publication prescrites par la loi.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à